



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2014 COMPTE RENDU

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le samedi 21 juin 2014 à 10h à la Salle des Fêtes des Mesnuls.

1 – Rapport moral

Présentation du rapport moral par le Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité, donne quitus au Président.

2 – Rapport financier

Présentation du rapport financier par le Président, en absence du Trésorier.

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité, donne quitus au Président.

3 – Election au Conseil d'Administration

Avant de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration, le Président précise qu'une majorité des membres actuels ne souhaitent pas continuer.

Trois solutions sont alors possibles :

1. L'élection de nouveaux membres
2. La dissolution de l'association
3. La mise en sommeil de l'association

Le Secrétaire prend alors la parole pour préciser les points les plus importants d'une mise en sommeil :

- Démarches administratives : aucune
- Démarches internes : résolution en assemblée générale ordinaire
- Statut juridique de l'association : la personne morale existe toujours

Pendant une période de 5 ans, l'association peut être réactivée par ses adhérents à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après débat, la mise en sommeil de l'association est votée à l'unanimité avec les précisions suivantes :

- Arrêt des cotisations
- Clôture du compte bancaire
- Maintien du compte rémunéré

Les participants conviennent que la communication auprès des tiers soit assurée par le bureau actuel et que les archives soient conservées chez le Président.

L'assemblée générale se termine vers 12h.